

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUIN 2016**

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 2 juin à 20 h 00, dans la salle de Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur PASQUIER Daniel.

Présents : Mme TRIMAILLE Marie-Hélène, M. VIONNET Pierre-Albert, Mme THOMET Nicole, M. LORIN Joël, Mme JEANNOT Céline, MM. PREVALET Didier, ROBBE Florent, PAILLARD Philippe, FERCOT Emmanuel (à partir de 20 h 35), REGARD Pascal

Absentes excusées : Mmes CUENIN Virginie (Procuration à Marie-Hélène TRIMAILLE), JEANNINGROS Caroline, RABILLAUD Florence

Secrétaire de séance : Mme THOMET Nicole

Le compte rendu de la précédente réunion, est accepté à l'unanimité des membres présents,

Présentation des décisions du Maire

1 – Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale : avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'un EPCI

Le Maire informe le conseil municipal des directives et décisions préfectorales concernant la fusion des communautés de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs et des Hauts du Doubs qui sera effective au 1er janvier 2017. Une délibération est prise pour refuser l'arrêté portant sur le projet du périmètre.

Unanimité -

2 – Création d'un poste d'adjoint technique

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique, resté vacant depuis le 1er janvier 2016. La fiche de poste a été validée et sera diffusée sur le site du Centre de Gestion du Doubs pour le recrutement.

Unanimité

3 – Remboursement des charges locatives (bâtiment de la Poste)

Il y a lieu de rembourser un trop perçu sur les charges locatives du bâtiment de la Poste, à savoir 496,89 € et 760 € aux locataires. A l'avenir, le relevé sera effectué à une date fixe.

Unanimité

4 – Avenant à la convention entre les communes de St Point Lac et Labergement Ste Marie.

Un avenant est établi entre les deux communes pour fixer les conditions de remboursement des participations dues par la commune de St Point concernant les travaux effectués à l'école des 2 Lacs. La Commune de Labergement-Ste-Marie règle les factures investissement ou fonctionnement et ensuite établit un titre de recettes à l'encontre de la commune de St Point.

Unanimité

5 – Demande de subvention « Route tout Doubs »

Une demande de subvention demandée par l'association « Roule tout Doubs » est étudiée par le conseil municipal. Il s'agit d'une aide pour un raid à vocation humanitaire (raid 4L Trophy) auquel un jeune de la commune participe. Pour encourager cette initiative, il est décidé de verser une subvention de 200 €.

Unanimité

Arrivée de M. FERCOT Emmanuel à 20 h 35

6 – Demande de droit de place pour un commerce ambulant de restauration rapide

Après réflexion, le conseil municipal refuse cette demande par 12 voix CONTRE.

7 – Sinistre sur un poteau support d'un panneau de signalisation

Le conseil municipal donne son accord pour facturer à la Compagnie d'assurance AXA la somme de 112 € correspondant à la fourniture et la pose d'un nouveau poteau.

Unanimité

8 – P.L.U

Le Maire fait un compte rendu des différentes réunions concernant le PLU et sur l'état d'avancement de celui-ci ; à savoir :

→ Présentation de la nouvelle cartographie

→ Emplacements réservés potentiels

→ Affectation parcellaire : le Conseil Municipal demande un complément d'information sur ce point précis ;

Une délibération de principe est votée sous réserve du complément d'informations.

9 voix POUR, 1 CONTRE, 2 ABSTENTIONS

9 – Zone UZ

Le Maire a rencontré des acheteurs potentiels pour les parcelles disponibles de la zone artisanale, mais, n'ayant pas reçu de demandes officielles, le Conseil n'émet pas d'avis.

10 – SIG Cadastre – Cartographie

Une erreur sur le montant de l'achat de ce logiciel a été constatée. Aussi, il convient de reprendre une délibération apportant les corrections nécessaires. Le montant de cet investissement s'élève donc à 23 480 € HT.

12 POUR

11 – Tarifs année 2017 « Complexe des Vallières »

Les tarifs 2016 seront reconduits en y ajoutant pour les locataires les frais correspondants aux ordures ménagères. Il sera facturé le coût réel en vigueur des conteneurs utilisés.

Unanimité

12 – Projet Mairie

Le Maire expose au conseil municipal une seconde estimation du coût de rénovation du bâtiment de la Mairie et de ses abords. Le nouveau montant prévisionnel s'élèverait à 1 431 820 € TTC. La recherche de partenaires financiers sera envisagée. Le Conseil Municipal prendra ultérieurement sa décision de réaliser les travaux, en fonction de ces éléments.

Unanimité

13 – Estimation du Service des Domaines

Une parcelle de terrain appartenant à un privé a été estimée par le service des domaines pour un montant de 21 500 €. Pour l'instant le Conseil municipal ne souhaite pas acquérir cette parcelle

Unanimité.

Départ de Mme JEANNOT Céline

14 – Motion contre la hausse de la taxe locale des cartes grises

Sur proposition du Maire d'Etouvans, une motion contre la hausse locale sur les cartes grises de 41,61 % est proposée.

Unanimité –

Questions et informations diverses

La pose des compteurs LINKY n'émane pas de la commune, mais elle est imposée par le Législateur. Conscient des craintes émises par certains administrés, M. le Maire a sollicité l'avis de la DREAL afin de répondre aux différentes doléances.

La réponse de la DREAL est la suivante : L'installation du compteur Linky est :

- obligatoire : les compteurs, outils de comptage des consommations d'électricité, font partie des biens concédés par les collectivités locales à ERDF ou au gestionnaire de réseau d'électricité. L'accès aux compteurs des clients, est prévu contractuellement. De ce fait, le bénéficiaire de l'alimentation électrique ne peut s'opposer au remplacement des compteurs ;
- gratuite : elle ne modifie pas le contrat de fourniture d'électricité en cours quel que soit le fournisseur.
- concerne tous les particuliers, les professionnels et les collectivités locales.

Installation de panneaux photovoltaïques par le SIEL sur le site du Fourpéret : Le dossier est présenté.

Article de presse relatif à l'ancienne cure : le Conseil Municipal se réjouit de la rénovation du bâtiment de la cure mais tient à préciser qu'aucun des projets étudiés par l'ancienne municipalité ne faisait état de la démolition du bâtiment.

Demande des kinésithérapeutes et de Mme THIBONNET : une réflexion sur ces demandes est en cours.

Boîte à livres : Un accord est donné pour un essai de mise en place devant la Poste.

La Boissaude : problème avec la fosse septique. Le personnel technique se rendra sur place pour remédier à ce problème.

Séance levée à 23 H 10 –

Labergement-Sainte-Marie, le 8 juin 2016

La Secrétaire de Séance



Le Maire,

